

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

PRESENTATION DE VOTRE CONSEILLER



VALETYS STRATEGIES PATRIMONIALES

SAS au capital social de 600 000 euros

Siège social : AGROPARC 120 impasse des Prêles BP 81537 84916 AVIGNON Cedex 9

Établissement secondaire : 58 avenue Marie de Montpellier 34000 MONTPELLIER

Tél. : 04 32 70 71 40 – Fax : 09 72 47 44 63

contact@valetys.fr – www.valetys.fr

SIREN : 504 641 846 RCS d'AVIGNON - NAF/APE : 6622Z

Responsable du cabinet et président de la société : Romain Muraille
DESS Gestion de Patrimoine de l'UNIVERSITE D'AIX EN PROVENCE

Membre du syndicat professionnel



www.cncgp.fr

STATUTS LEGAUX, AUTORITES DE TUTELLE ET PRINCIPAUX PARTENAIRES

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance ORIAS sous le n° d'immatriculation 08043718 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : www.orias.fr) au titre des activités réglementées suivantes :

- **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)**

L'autorité de tutelle au titre de l'activité de CIF est l'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02 ou www.amf-france.org

Conseiller en investissements financiers adhérent de et contrôlé par la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière dite non-indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers).

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises

d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation de nature commerciale significative : **ODDO BHF – SWISSLIFE BANQUE PRIVEE – PRIMONIAL - 123 INVESTMENT MANAGERS...**

Une liste exhaustive des partenaires du cabinet dans le cadre de son activité de CIF peut vous être communiquée sur simple demande.

Le cabinet n'est capitalistiquement lié avec aucun de ses partenaires commerciaux.

- **COA (COurtier d'Assurance ou de réassurance) dans la catégorie « b »**

L'autorité de tutelle au titre de l'activité de COA est l'ACPR – Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09 ou www.acpr.banque-france.fr

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte supérieure ou égale à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte supérieure ou égale à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : aucun.

Principaux partenaires : **GENERALI VIE – AXA FRANCE VIE – ALLIANZ – CARDIF – MMA – SWISSLIFE ASSURANCES – AGEAS...**

Une liste exhaustive des partenaires du cabinet dans le cadre de son activité de COA peut vous être communiquée sur simple demande.

- **COBSP (Courtier en Opérations de Banque et Services de Paiement).**

L'autorité de tutelle au titre de l'activité de COBSP est l'ACPR – Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09 ou www.acpr.banque-france.fr

Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : aucun.

Etablissements avec lesquels il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : aucun.

Nom des principaux établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le cabinet travaille : **BANQUE POPULAIRE DU SUD – AXA BANQUE – CREDIT FONCIER – VOUSFINANCER.COM...**

Une liste exhaustive des partenaires du cabinet dans le cadre de son activité de COBSP peut vous être communiquée sur simple demande.

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

Votre conseiller est également titulaire de la carte de **Transaction sur immeubles et fonds de commerce** n° CPI 8401 2018 000 025 859 délivrée par la CCI DE VAUCLUSE. Dans le cadre de cette activité, le cabinet ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Votre conseiller dispose de la **Compétence Juridique Appropriée** permettant de dispenser des consultations juridiques relevant de l'activité principale de conseil en gestion de patrimoine et de rédiger des actes sous seing privé qui constituent l'accessoire nécessaire de cette activité.

INFORMATIONS SUR LES MODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

PROTECTION DES DONNES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Monsieur Romain MURAILLE en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse email contact@valetys.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

En application du Règlement Général de l'AMF notamment, votre conseiller s'abstiendra, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine dans le cadre de ses missions de contrôle.

ASSURANCES PROFESSIONNELLES

Votre conseiller a souscrit auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9, une police d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE** conforme notamment aux articles dédiés du Code Monétaire et Financier.

Contrat n°112.786.342 - Adhérent n° 230703 - comprenant les garanties suivantes :

ACTIVITES	GARANTIES	FRANCHISES
- Conseil en gestion de patrimoine et activités annexes telles que démarchage en produits bancaires ou financiers - Intermédiaire en produits bancaires ou financiers - Intermediation en opérations de banque et services de paiements (IOBSP) (sans fonds confiés) - Conseil en investissement financier (CIF) - Agent ou intermédiaire immobilier sans maniement et sans détention de fonds - Courtage d'assurances de personnes (sans encaissement de fonds de tiers) - Mandat d'arbitrage sur contrat d'assurance vie	4.200.000 € par sinistre sans limite par an 4.000.000 € par sinistre et pour l'ensemble d'une même année d'assurance pour les opérations de défiscalisation Girardin	3.000 € par sinistre Franchise Girardin : 9.000 € par sinistre
GARANTIES FINANCIERES	GARANTIES	FRANCHISES
Activité de courtage d'assurances de personnes sans encaissement de fonds de tiers	115.000 € par année d'assurance	néant
Activité d'agent immobilier sans maniement / sans détention de fonds	110.000 € par année d'assurance	
Intermédiaire en opérations de banque et service de paiement (IOBSP) sans fonds confiés	115.000 € par année d'assurance	

MODE DE REMUNERATION

Votre conseiller pourra être rémunéré de 3 manières en fonction des missions que vous lui confierez :

- Sous forme d'honoraires que vous lui verserez directement. En l'espèce votre conseiller vous aura nécessairement fait accepter un devis préalable, généralement sous forme de lettre de mission (par exemple, audit, analyse et rédaction des préconisations) ;
- Sous la forme de commissions qui lui seront versées par ses partenaires. Ces commissions seront généralement liées à la commercialisation et/ou à la gestion de produits (par exemple, accompagnement dans le choix des produits de placement ou autre) ;
- Sous forme d'abonnement dans le suivi patrimonial et fiscal.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02 ([www.amf-france.org/le médiateur](http://www.amf-france.org/le_mediateur)).
- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS
Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr – consommation@cmap.fr).

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

L'INTERET DE TRAVAILLER AVEC VALETYS STRATEGIES PATRIMONIALES

L'intérêt de travailler avec VALETYS STRATEGIES PATRIMONIALES c'est d'avoir :

- Un interlocuteur dédié qui vous connaît et a une vision globale de votre patrimoine et de vos objectifs ;
- Une équipe de collaborateurs et partenaires spécialisés en soutien de cet interlocuteur privilégié ;
- Une veille et un suivi juridique et fiscal adapté à votre situation ;
- L'accès à la quasi-totalité des produits du marché sélectionnés avec objectivité.

Fait à :

Le :

Prénom :

NOM :

Signature :

Prénom :

NOM :

Signature :